



## Régime supplémentaire de rentes des employés syndiqués de Vidéotron Ltée - Région Ouest du Québec

### Formulaire d'adhésion

<b>Participant</b>		
_____	_____	_____
Nom	Prénom	No d'assurance sociale
_____		No. d'employé
_____		Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Adresse résidentielle		
_____	_____	_____
Date de naissance (Année/mois/jour)	Date d'emploi (Année/mois/jour)	Date d'adhésion (Année/mois/jour)
Nom du conjoint : _____		
<b>Accès à SaiAdNet</b>		
La firme « Les Services actuariels SAI » est mandatée par votre Comité de retraite pour administrer votre régime de retraite. SAI offre à tous les participants l'accès à un site internet sécurisé, nommé SaiAdNet, qui vous permettra, à l'aide d'un mot de passe, de consulter vos renseignements personnels ainsi que certains documents relatifs à votre régime. Afin d'avoir accès à ce site, veuillez nous fournir votre adresse courriel.		
<input type="checkbox"/> Je veux accéder au site SaiAdNet _____		
Adresse courriel		
<b>Déclaration du participant</b>		
Ayant été informé des dispositions du Régime supplémentaire de rentes des employés syndiqués de Vidéotron Ltée – Région Ouest du Québec :		
<input type="checkbox"/> Je décide de ne pas adhérer à ce régime (pour les employés à temps partiel).		
<input type="checkbox"/> Je demande mon adhésion à ce régime et j'autorise mon employeur à déduire de mon salaire les cotisations requises en vertu du régime. De plus, je nomme _____ comme bénéficiaire pour recevoir à mon décès toute prestation payable par ledit régime et conserve le droit de changer ce bénéficiaire sans son consentement.		
Afin de faire un choix éclairé, notez que, lorsque vous aurez accumulé deux années de participation, si vous avez un conjoint <sup>1</sup> lors de votre décès, celui-ci deviendra automatiquement le bénéficiaire de toute prestation payable par ledit régime.		
_____	_____	_____
Signature du participant	Témoïn	Date

<sup>1</sup> Selon la définition du régime, "conjoint" signifie :

- soit en cas d'inapplication de b), la personne unie au participant par les liens du mariage ou qui, avec celui-ci, est une partie à un mariage nul;
- soit *une personne qui*, au moment considéré, vit depuis au moins un an avec le participant dans une situation assimilable à une union conjugale. »